



## Société Française de Biologie de la Matrice Extracellulaire

### APPEL A CANDIDATURE POUR LES BOURSES DE PARTICIPATION AUX CONGRES

La Société Française de Biologie de la Matrice Extracellulaire lance un appel à candidature pour **quatre bourses de 350€** de participation au prochain congrès [MBE2024](#) qui aura lieu à Lyon du 24 au 27 septembre 2024, afin de permettre à de jeunes chercheuses et chercheurs d'y présenter leurs travaux, ainsi que **deux bourses de 350€** pour participer à tout autre congrès portant sur la recherche sur la matrice extracellulaire.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une lettre de motivation (une page maximum),
- un CV (comprenant les noms et coordonnées du laboratoire ainsi que ceux du directeur de thèse pour les doctorantes et doctorants ou du responsable de l'équipe pour les post-doctorantes et post-doctorants),
- une liste des publications (en indiquant, le cas échéant, si celles-ci sont en révision ou soumises pour publication) et des communications orales ou par affiche réalisées lors de congrès,
- le résumé des travaux qui seront présentés au congrès par les candidates et candidats,
- le programme et l'adresse du site web du congrès ciblé, s'il ne s'agit pas du MBE2024.

Il est rappelé que ces bourses sont réservées aux membres à jour de leur cotisation à la SFBMEc pour 2024. Les candidates et candidats qui ne sont pas encore membres doivent donc joindre au dossier de candidature leur justificatif d'inscription à la société (téléchargeable sur ce [lien](#)). La cotisation (chèque, virement bancaire ou bon de commande) doit être envoyée, avec la fiche d'inscription, à notre Trésorier : [ulrich.valcourt@ibcp.fr](mailto:ulrich.valcourt@ibcp.fr)

Les dossiers complets doivent être envoyés sous forme d'un document unique sous format .pdf à l'adresse suivante [secretaire@sfbmec.fr](mailto:secretaire@sfbmec.fr). La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **dimanche 21 avril 2024**.

En cas de sélection du dossier, le virement correspondant au montant de la bourse sera effectué dès réception des justificatifs des dépenses faites (inscription au congrès, voyage et hébergement liés au congrès). Le Conseil d'Administration a pris la décision de verser les bourses *a posteriori* compte-tenu des difficultés de notre Trésorier à collecter les justificatifs des dépenses des bénéficiaires après les congrès.

Les lauréates et lauréats s'engagent à faire figurer le logo de la SFMEc sur leur poster et/ou sur leur présentation si le résumé est sélectionné pour une communication orale par le comité d'organisation du congrès.

Paris, le 29 février 2023

Florence Ruggiero, Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes.

Laurent Muller, Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'L' and 'M' with a vertical line extending downwards.